



Projet co-financé par :
L'Union Européenne



Résumé du projet « Médias communautaires, pour une information citoyenne »

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Durée du projet : 30 mois

Date de démarrage : 1^{er} Mars 2011

Objectif global : Contribuer au renforcement des fondements de la démocratie et à l'élargissement du champ des libertés publiques et particulièrement de la liberté d'expression au Maroc et dans la région à travers notamment l'ouverture du champ médiatique aux radios communautaires.

Activités déclinées en 3 volets :

- Volet « Diagnostic, production de réflexion, plaidoyer et monitoring »
- Volet « Médias électroniques »
- Volet « Evaluation »

Zones d'actions :

Le Centre (Rabat), impliquant les villes de : Rabat, Casablanca, Kenitra, El Jadida, Settat, Khouribga ;
Le Nord (Tanger), impliquant les villes de : Tanger, Tétouan, Chef Chaouen, Larache, Ouezzane ;
L'Oriental et Rif (Oujda), impliquant les villes de : Oujda, Nador, Al Hoceima, Berkane ;
Le Centre Est (Fès), impliquant les villes de : Meknès, Khemisset, Fès, Errachidia, Khenifra, Azrou ;
Le Centre Sud (Marrakech), impliquant les villes de : Marrakech, Essaouira, Asfi, Agadir, Ouarzazate, Zagora ;
Le Sud, Sahara (Tiznit), impliquant les villes de : Tiznit, Goulmime, Sidi Ifni, Tata, Laayoune.

RESULTATS ATTENDUS

- Des propositions de la société civile pour une réforme du secteur des communications qui garantisse les valeurs de liberté d'expression et d'opinion (...) et sur les conditions - modalités pour un cadre législatif garantissant l'existence de médias communautaires sont débattues et formulés ;
- Un diagnostic du cadre légal régissant les communications audiovisuelles (médias électroniques et radios) est réalisé au Maroc ;
- Les propositions formulées quant à la réforme du secteur des communications et des conditions et modalités pour un cadre législatif garantissant l'existence de médias communautaires sont portées et plaidées auprès des acteurs, autorités et instances concernées ;
- Des ponts sont établis entre les différents acteurs concernés et des espaces de dialogue créés ;
- Un suivi de l'évolution des réformes et de la situation de la liberté d'expression et des médias, (électroniques), est réalisé par les acteurs associatifs ;
- Les résultats de processus de suivi de la situation de la liberté d'expression et des médias (électroniques) sont capitalisés, accessibles à tous les acteurs/citoyens concernés ;
- Les points forts du débat et les différentes étapes de l'action sont portés à la connaissance du grand public qui est davantage sensibilisé et mobilisé en faveur de la liberté d'expression et de la démocratie ;
- Une évaluation des attentes et problèmes ressentis en termes d'information et de communication, est réalisée auprès des acteurs de la société civile/associatifs ;
- Les capacités techniques et éthiques de plus de 45 associations sont renforcées, la société civile dispose et anime ses propres moyens de communication électroniques - les populations exclues des médias traditionnels participent au processus d'information et de communication ;



Projet co-financé par :
L'Union Européenne



- Les acteurs de la société civile prennent conscience de l'impact positif des médias alternatifs dans le processus de démocratisation et de désenclavement - la dynamique régionale pour l'émergence d'une liberté d'expression est plus forte dans les pays du Maghreb-Machrek ;
- La présence des pays arabes au sein de l'AMARC est renforcée ;
- Le niveau de réalisation des objectifs fixés, la portée et l'impact atteint par le plaidoyer est mesuré, des leçons et des modalités d'élargissement et de pérennisation de l'initiative ont été formulées.

A. DETAILS DES ACTIVITES POUR LE VOLET « DIAGNOSTIC, PRODUCTION DE REFLEXION, PLAIDOYER ET MONITORING »

1) Organisation de 6 séminaires régionaux de réflexion

6 séminaires régionaux de réflexion sont réalisés afin de permettre l'élaboration de propositions/recommandations pour la réforme du secteur des communications qui garantisse les valeurs de liberté d'expression et d'opinion, de pluralisme, et de respect des droits, de la déontologie, du respect et limites de la vie privée, de la notion des « lignes rouges », de la notion de « sacralité » et l'identification des conditions, besoins, modalités à mettre en place pour un cadre législatif garantissant l'existence de médias communautaires ou associatifs, auprès de 360 acteurs associatifs.

2) Réalisation d'une étude de diagnostic du cadre légal régissant les communications audiovisuelles, notamment en ce qui concerne les médias électroniques et les radios

Un consultant est responsable de mener la recherche, la collecte d'information et la rédaction de l'étude sur une période maximum de 6 mois. L'étude fera l'objet d'une publication (1000 exemplaires AR-FR).

3) Elaboration / diffusion de deux memoranda sur la base du plaidoyer développé et leur publication

Deux memoranda sont développés sur la base des résultats de l'étude diagnostic et du cycle de consultation/réflexion (séminaires) menés et traduits en Arabe et Français. Ils porteront sur 1- les propositions/recommandations pour la réforme du secteur des communications et 2- les conditions, besoins, modalités à mettre en place pour un cadre législatif garantissant l'existence de médias communautaires ou associatifs.

4) Mise en place d'un dispositif de monitoring pour suivre l'évolution des réformes et de la situation de la liberté d'expression, notamment dans les médias électroniques :

Identification de groupes compétents, élaboration d'outils d'observation (guide et fiche d'observation) ; constitution, orientation et déploiement du réseau d'observateurs/trices sur les 6 régions ciblées ; conception de la base de données ; observation de cas dans les 6 régions ciblées et portant spécifiquement sur l'évolution de la situation de la liberté d'expression, notamment dans les médias électroniques ; mise en forme et synthèse des données recueillies ; codification des informations relatives aux atteintes et violations relatives à la liberté d'expression et des médias ; élaboration d'indicateurs d'évolution de la situation de la liberté d'expression au Maroc ; constitution d'archives historiques sur les données recueillies et analysées.

5) Rédaction/édition/diffusion d'un rapport d'observation/ monitoring

Un rapport d'observation est rédigé à l'issue de la phase d'observation, édité en 500 copies (AR) et présenté publiquement lors d'une conférence de presse (2^e trimestre de l'année 3).

6) Réalisation de trois conférences de presse : diagnostic – consultation – propositions / recommandations – memoranda / monitoring :

Trois conférences de presse, réunissant une cinquantaine de personnes sont réalisées, la première à l'issue de la phase de consultation populaire, de diagnostic (étude) et de réflexion et production d'analyses (séminaires),



Projet co-financé par :
L'Union Européenne



la seconde pour la présentation du memoranda et la troisième pour la présentation du rapport d'observation sur l'évolution de la situation de la liberté d'expression et des médias, particulièrement électroniques.

B. DETAILS DES ACTIVITES POUR LE VOLET « MEDIAS ELECTRONIQUES »

1) Organisation de 6 rencontres/débats de consultation populaire

Une évaluation des besoins, attentes et problèmes ressentis par les acteurs de la société civile en termes d'information et de communication, est réalisée auprès de plus de 300 acteurs associatifs de près de 14 régions du Maroc

2) Acquisition d'un serveur (300 Go)

Il permet l'hébergement et la gestion des blogs de 45 associations participantes aux cycles de formation.

3) Création et animation d'un espace virtuel participatif

Un espace virtuel dédié aux différents acteurs du projet est créé sous la forme d'un blog qui permet de capitaliser sur l'ensemble des activités menées et de faire le lien entre tous les acteurs concernés.

Le Blog offre un espace de discussion participatif, libre de toute censure (dans le respect du code d'éthique) où les individus peuvent s'exprimer, faire part de leurs expériences, partager leurs savoirs, poser des questions, et constitue ainsi un véritable lieu d'échanges.

4) Organisation de sessions de formation pour renforcer les capacités des associations

Près de 45 associations marocaines bénéficient d'un cycle complet de formation aux médias alternatifs comprenant 4 modules : « le journalisme citoyen », « la création d'une web radio », « les techniques de base de l'audiovisuel » et « la conception d'un site web ».

5) Organisation de 2 rencontres avec des acteurs internationaux

La *rencontre sur les médias alternatifs électroniques* réunit une cinquantaine d'acteurs travaillant dans ce champ d'activité et les échanges d'expérience entre les participants permettent une meilleure compréhension de ces « nouveaux » outils de communication.

La *rencontre sur les radios communautaires* réunit une cinquantaine d'acteurs internationaux travaillant dans, ce champ d'activité et d'acteurs marocains souhaitant développer ce média.

6) Organisation d'un forum social thématique régional intitulé « les médias alternatifs, pour une information citoyenne »

Près de 200 acteurs associatifs et de la société civile Maghreb-Machrek, ainsi que des acteurs impliqués dans la dynamique des forums sociaux maghrébin, africain et européen, se rencontrent et échangent sur la situation de la liberté d'expression dans leur pays, ce qui favorise une meilleure connaissance des problèmes rencontrés dans les différents pays représentés et donne ainsi une vision globale de la situation dans la région.

C. DETAILS DES ACTIVITES POUR LE VOLET « EVALUATION »

1) Organisation d'un atelier d'évaluation et de capitalisation des acquis

L'atelier se déroulera sur une journée en fin de projet. Les principaux résultats des actions réalisées au cours du projet seront présentés et les recommandations et propositions d'amélioration / capitalisation pour les 2 volets du projet seront exposées.